

LOI 53 - ATTAQUE HORS TOUR ACCEPTÉE

A. Attaque hors tour traitée comme attaque correcte

Avant la treizième levée¹⁷, toute attaque hors tour face visible peut être traitée comme une attaque correcte (mais voir Loi 47E1). Elle devient une attaque correcte :

- si le déclarant ou l'un des deux joueurs de la défense, selon le cas, l'accepte par une formulation à cet effet
ou
- si un jeu est fait de la main placée après l'attaque irrégulière (mais voir B).

À défaut de cette acceptation ou de ce jeu, l'arbitre exige que l'attaque soit faite de la main correcte (et voir Loi 47B).

B. Attaque correcte faite à la suite d'une attaque irrégulière

Lorsque, conformément à la Loi 53A, un joueur attaque hors tour quand c'est au tour de l'adversaire, ce dernier peut attaquer cette levée sans que sa carte soit considérée comme jouée à la suite de l'attaque irrégulière. Quand cela arrive, l'attaque correcte est maintenue et toutes les cartes jouées par erreur à cette levée peuvent être reprises, mais la Loi 16 C s'applique.

C. Jeu du mauvais joueur après l'attaque irrégulière du camp du déclarant

Si le déclarant attaque hors tour de sa main ou du mort et que le joueur de la défense placé à droite de la main de laquelle le déclarant a attaqué hors tour joue après l'attaque irrégulière (mais voir B), l'attaque est maintenue et la Loi 57 s'applique.

¹⁷ Une attaque hors tour à la treizième levée doit être annulée.

LOI 54 - ENTAME HORS TOUR FACE VISIBLE

Quand une entame hors tour est rendue face visible et si le partenaire du joueur fautif a entamé face cachée, l'arbitre exige qu'il reprenne cette entame face cachée. En outre,

A. Le déclarant étale sa main

Après une entame hors tour face visible, le déclarant peut étaler sa main, il devient le mort et le mort devient le déclarant. Le déclarant doit étaler tout son jeu dès qu'il a exposé une ou plusieurs cartes.

B. Le déclarant accepte l'entame

Quand un joueur de la défense rend visible l'entame hors tour, le déclarant peut accepter l'entame irrégulière comme prévu dans la Loi 53. Le mort étale son jeu conformément à la Loi 41.

1. La deuxième carte de la levée est jouée de la main du déclarant.
2. Si le déclarant joue la deuxième carte de la levée du mort, celle-ci ne peut être retirée, sauf pour corriger une renonce.

C. Le déclarant doit accepter l'entame

Si le déclarant peut avoir vu une des cartes du mort, à l'exception de cartes que le mort aurait exposées (voir Loi 24) pendant les annonces, il doit accepter l'entame et le déclarant présumé devient alors le déclarant.

D. Le déclarant refuse l'entame

Le déclarant peut refuser l'entame hors tour. Dans ce cas, la carte reste sur la table et devient pénalisée principale et la Loi 50D s'applique.

E. Entame par le camp du déclarant

Si un joueur du camp du déclarant tente d'entamer, la Loi 24 s'applique.

LOI 55 - ATTAQUE HORS TOUR DU DÉCLARANT

A. Attaque du déclarant acceptée

Si le déclarant a attaqué hors tour, de sa main ou de celle du mort, alors n'importe lequel des joueurs de la défense peut accepter l'attaque comme prévu dans la Loi 53 ou exiger sa reprise (après une information erronée, voir Loi 47E1).

Si les deux joueurs de la défense ne font pas le même choix, c'est le choix du joueur placé après l'attaque irrégulière qui prévaut.

B. Le déclarant doit reprendre son attaque

1. Si le déclarant a attaqué de sa main ou de celle du mort alors que c'était à un défenseur de jouer et qu'il a dû retirer cette attaque en application de la Loi 55A, il remet la carte indûment attaquée dans la bonne main. Aucune autre rectification ne s'applique.

2. Si le déclarant a attaqué de la mauvaise main alors qu'il devait jouer de sa main ou de celle du mort et qu'il a dû retirer cette attaque en application de la Loi 55A, il reprend la carte attaquée par erreur. Il doit attaquer de la bonne main.

C. Le déclarant aurait pu obtenir une information

Quand le déclarant adopte une ligne de jeu qui aurait pu être fondée sur une information obtenue grâce à son infraction, la Loi 16 s'applique.

LOI 56 - ATTAQUE HORS TOUR D'UN JOUEUR DE LA DÉFENSE

Quand une attaque hors tour est faite face visible, le déclarant peut :

A. accepter l'attaque irrégulière comme prévu par la Loi 53, ou

B. obliger le défenseur à retirer son attaque hors tour face visible. La carte retirée devient une carte pénalisée principale et la Loi 50D s'applique.